



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DU VAL DE MARNE

ÉLECTIONS DES MEMBRES DES CHAMBRES DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT ET DE LEURS DÉLÉGATIONS

La date de clôture du scrutin est fixée au 14 octobre 2016.

La liste des électeurs déposée en préfecture le vendredi 3 juin 2016 est consultable du mercredi 8 juin 2016 au vendredi 17 juin 2016 inclus à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Val de Marne

**27 avenue Raspail à Saint-Maur-des-Fossés
du lundi au jeudi de 8h45 à 17h00
et le vendredi de 8h45 à 15h00.**

Tout électeur est autorisé à prendre communication de la liste des électeurs et à en obtenir copie à ses frais auprès de la chambre de métiers et de l'artisanat départementale. Tout usage commercial de la liste des électeurs établie pour les élections aux délégations et établissements composant le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 5^{ème} classe (cf. article 13 du décret n°99/433 du 27 mai 1999 modifié par décret n°2016/628 du 18 mai 2016, article 14).